



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

**Relevé de décisions et d'informations
du Comité directeur fédéral Samedi
17 septembre 2022 de 15h à 18h**

Approbation du CR du CD du 26 mars 2022

Votes :

Le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 21/05/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Institut de Formation FFAA,

L'Institut de formation a été validé lors du dernier Comité Directeur ; aujourd'hui il a pris forme et c'est un succès ; l'Institut permet de centraliser toutes les formations, ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble et une cohérence. Dans cet institut est intégrée l'École Supérieure d'Aïkido qui devrait démarrer au premier trimestre 2023. Jean-Victor Szelag et Gilles Rettel doivent finaliser sa mise en œuvre.

Votes :

Le comité directeur se prononce à l'unanimité des membres présents pour sa validation définitive après une période d'essai de plusieurs mois.

AG, Kagami Biraki, 40ème anniversaire de la FFAA,

Le Président fédéral informe que l'AG ordinaire se fera en même temps que le Kagami Biraki, le 25 février à l'Institut du judo, où nous pourrions disposer d'une salle, d'un dojo et de la possibilité d'une restauration ainsi que d'un hôtel sur place. La décision a été prise pour des raisons économiques : en groupant les deux événements on n'a pas une double dépense.

Christian Cervenanski explique qu'il fallait trouver un lieu convenable pouvant regrouper ces deux événements ; l'Institut du judo a donné la possibilité d'utiliser ses locaux le 25 février.

Il y aura donc l'AG le samedi après-midi, suivi du Kagami Biraki en début de soirée et d'un buffet dînatoire en soirée : le Président fédéral indique qu'il faudra donner à cet événement une dimension nationale et communiquer en amont sur sa tenue.

Le décalage de l'AG au 25 février permettra d'élire dans le courant du dernier trimestre les représentant-e-s des clubs qui assisteront à cette AG. C'est une nouvelle règle statutaire validée lors de la dernière AG, et les ligues ont ainsi le temps de procéder à leurs élections. Le Président fédéral, à la demande de Béatrice Navarro, réexplique le principe de cette élection ; chaque pratiquant-e de chaque club peut être éligible, y compris des disciplines associées, le/la président-e de Ligue ou de CID peuvent aussi se présenter ; mais si leur élection échouait, il faudrait se poser la question de leur représentativité au sein de leur Ligue ou CID. Chaque représentant-e aura un-e suppléant-e pour son remplacement en cas d'impossibilité d'assister à l'AG. Si le/la suppléant-e n'était pas non plus disponible, il n'y aurait alors pas d'autre représentant-e de la Ligue.

Votes :

Le comité directeur se prononce à l'unanimité des membres présents pour la date du 25 février 2023

Affaire Guyane

Le Président fédéral présente la situation du club Kenjutsu Aïkido de Kourou en Guyane, dont le président Ange Alcide œuvre en dehors de la réglementation fédérale. Ce club n'a que trois licenciés dont un pratiquant qui n'habite plus en Guyane.

Antonio Hernandez fait donc le point sur ce club qui ne fonctionne qu'avec deux membres en contradiction avec ses propres statuts qui prévoient au minimum quatre personnes au niveau de son comité directeur.

L'analyse juridique sur le fonctionnement du club et le comportement de ses dirigeants met ainsi en évidence plusieurs anomalies éventuellement constitutives de fautes civiles voire d'infractions pénales :

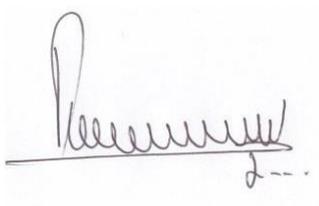
- Violation de la Loi du 1^{er} juillet 1901,
- Fausses déclarations à la Fédération,
- Usurpation d'identité, faux et usage de faux en écriture privée,
- Escroquerie ou abus de confiance concernant la demande de subvention.

Votes :

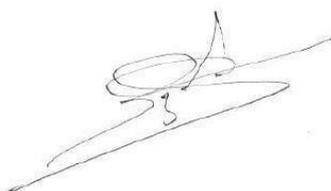
Considérant que la situation actuelle de ce club, le non respect par ses dirigeants de ses propres statuts et l'incompatibilité d'une telle situation avec les statuts de la Fédération, **le comité directeur se prononce à l'unanimité sur le refus d'accorder l'affiliation** à l'association Kenjutsu Aïkido de Kourou.

Fait à Paris, le 28 septembre 2022.

Le Président fédéral,
Francisco DIAS



Le Secrétaire général,
Jean-Victor SZELAG



La Secrétaire générale adjointe,
Béatrice NAVARRO

